



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 2 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Édouard CAVIN	M. Jean-Frédéric COURT
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

Membres titulaires absents :

Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Abderrahim BAKA pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Actualisation des autorisations de programme

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Supplémentaire 2014, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

♦ Participation au financement de la LINO

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 Euros
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Au vu de l'échéancier des crédits de paiement établi par la DREAL, le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2014.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2013	Crédits de paiement (CP)	
			2014	2015
Montants	36 900 000 €	28 465 491 €	3 700 000 €	4 734 509 €
Affectation			Chapitre 204	

♦ Convention ANRU

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 Euros
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Compte tenu des paiements effectués à fin 2013, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2014-2015 selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

	Autorisation de programme	Paielements effectués à fin 2013	Crédits de paiement (CP)	
			2014	2015
Montants	14 200 000 €	8 876 560 €	2 461 723 €	2 861 717 €
Affectation			Chapitre 204	

♦ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmations antérieures à 2009

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 864 074 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le solde des crédits de paiement ayant été versé sur justification de l'achèvement des opérations de création de logements, il est proposé de clore cette autorisation de programme sur la base des réalisations ci-dessous.

	Autorisation de programme	Paielements effectués à fin 2013	Crédits de paiement (CP)
			2014
Montants	6 864 074 €	6 854 726 €	-
Affectation			Chapitre 204

♦ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 407 575 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2014 - 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paielements effectués à fin 2013	Crédits de paiement (CP)		
			2014	2015	2016
Montants	6 407 575 €	5 663 484 €	527 314 €	216 777 €	-
Affectation			Chapitre 204		

♦ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2010 :

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 819 329 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2014 – 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paielements effectués à fin 2013	Crédits de paiement (CP)	
			2014	2015
Montants	6 819 329 €	5 135 079 €	1 399 750 €	284 500 €
Affectation			Chapitre 204	

♦ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 985 629 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2014 - 2017, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme (AP)	Paielements effectués à fin 2013	Crédits de paiement (CP)			
			2014	2015	2016	2017
Montants	6 985 629 €	4 724 629 €	969 650 €	250 350 €	895 700 €	145 300 €
Affectation			Chapitre 204			

♦ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2012 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 814 500 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2014 - 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paielements effectués à fin 2013	Crédits de paiement (CP)		
			2014	2015	2016
Montants	7 814 500 €	2 457 200 €	2 676 650 €	1 680 650 €	1 000 000 €
Affectation			Chapitre 204		

♦ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2013 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 8 994 400 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 7 289 500 € (contre 8 994 400 €),
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2014 – 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paielements effectués à fin 2013	Crédits de paiement (CP)		
			2014	2015	2016
Montants	7 289 500 €	1 129 000 €	2 539 350 €	3 278 800 €	342 350 €
Affectation		Chapitre 204			

♦ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2014 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 000 000 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2014 - 2017, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2014	2015	2016	2017
Montants	7 000 000 €	1 258 980 €	-3 245 840 €	2 282 480 €	212 700 €
Affectation		Chapitre 204			

Réalisation de 2 lignes de tramway :

- Montant de l'autorisation de programme 2010 - 2014 : 381 250 000 € HT et 451 113 000 € TTC.

Compte tenu des paiements effectués à fin 2013, il est proposé de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2014 - 2015, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme (AP)	Paielements effectués à fin 2013	Crédits de paiement (CP)	
			2014	2015
En K€ TTC	451 113 €	419 431 €	10 741 €	20 942 €
Affectation			Chapitre 20 - 21 - 23	

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- d'approuver la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus.